CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par les greffiers-trésoriers que, conformément à l'article 70 de la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation foncière pour les années 2024, 2025, 2026 est déposé à chacune des municipalités suivantes :

Beaulac-Garthby, Disraeli Ville, Disraeli Paroisse, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Saint-Fortunat, Saint-Julien et Sainte-Praxède.

Que tout intéressé peut en prendre connaissance au bureau municipal approprié.

Que toute demande de révision concernant le rôle doit être déposée avant le 1er mai 2024, au moyen de la formule prescrite sous peine de rejet, au bureau de la MRC des Appalaches, situé au 233 boulevard Frontenac Ouest, Édifice Appalaches, 2e étage, Thetford Mines, G6G 6K2.

Le formulaire de « demande de révision » est disponible au bureau de la MRC des Appalaches et sur son site Web (https://www.mrcdesappalaches.ca/fr/services/evaluation-fonciere/) ainsi qu'aux bureaux des municipalités.

Donné à Thetford Mines, ce quinzième jour du mois de septembre 2023.

M. Claude Lebel	Directeur général de Beaulac-Garthby
Mme Kim Côté	Directrice générale de Disraeli Ville
M. Rock Sadoine	Directeur général de Disraeli Paroisse
Mme France Moisan	Directrice générale de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
Mme Lise Henri	Directrice générale de Saint-Fortunat
M. Martin Cloutier	Directeur général de Saint-Julien
Mme Karine Soares	Directrice générale de Sainte-Praxède